Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le 26/09/2023
ID : 044-200067635-20230926-03_2023_17-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 21 septembre 2023

09.2023-17	**SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE** **OBJET : Avenant n° 2 au marché de solution informatique de gestion, de contrôle et de traitement des plans de récolement pour une intégration des données des réseaux humides dans le système d'information géographique**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision du Président n°11.2021-11 du 18 novembre 2021 décidant de conclure un marché pour l'acquisition d'une solution informatique de gestion, de contrôle et de traitement des plans de récolement pour une intégration des données des réseaux humides dans le système d'information géographique,

VU le marché conclu avec la société MAPPIA SAS, 1 rue des Vergers, Bâtiment B, 69760 LIMONEST, pour un montant total de 13 170 € H.T. pour 4 ans., étant entendu que le marché s'exécute sur la base des prix indiqués dans la proposition tarifaire du titulaire,

VU la décision du Président n° 09.2022-31 du 27 septembre 2022 actant la conclusion d'un avenant n°1 pour la modification des prestations initiales, faisant ainsi passer le montant du marché à 13 700 € H.T. pour 4 ans,

Considérant la nécessité d'ajuster le nombre d'abonnement de licence à l'outil informatique en lien avec l'augmentation du nombre d'agents utilisateurs,

Considérant l'avenant n°2 décrivant les modifications rendues utiles à la bonne exécution du présent marché, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n° 2 avec la société MAPPIA SAS, 1 rue des Vergers, Bâtiment B, 69760 LIMONEST, pour un montant en plus-value de 1 440 € H.T. faisant ainsi passer le montant du marché à 15 140 € H.T. pour 4 ans.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 25/09/2023
Jean-Guy CORNU
Président

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le 26/09/2023
ID : 044-200067635-20230926-03_2023_17-AU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **EXE10**

AVENANT N°2 [1]

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

MAPPIA SAS
1 rue des Vergers
Bâtiment B
69760 LIMONEST

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public :

SOLUTION INFORMATIQUE DE GESTION, DE CONTROLE ET DE TRAITEMENT DES PLANS DE RECOLEMENT POUR UNE INTEGRATION DES DONNEES DES RESEAUX HUMIDES DANS LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Marché n° 21.055

- Date de la notification du marché public : 29 novembre 2021

- **Montant initial du marché public:**
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 13 170,00 €
  - Montant TTC : 15 804,00 €

Réparti de la façon suivante :
Période 1 : 6 330,00 € HT
Période 2 : 2 280,00 € HT
Période 3 : 2 280,00 € HT
Période 4 : 2 280,00 € HT

- **Montant du marché public suite Avenant 1** :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 13 700,00 €
  - Montant TTC : 16 440,00 €

Réparti de la façon suivante :
Période 1 : 6 500,00 € HT
Période 2 : 2 400,00 € HT
Période 3 : 2 400,00 € HT
Période 4 : 2 400,00 € HT

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le 26/09/2023
ID : 044-200067635-20230926-03_2023_17-AU

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet d'acter les modifications aux prestations initialement prévues à l'offre de base pour répondre aux évolutions des besoins de la collectivité.

Les modifications apportées répondent à l'augmentation du nombre d'agents utilisateurs de l'outil informatique de gestion, de contrôle et de traitement des plans de récolement pour une intégration des réseaux humides dans le système d'information géographique communautaire.

A compter du 1er décembre 2023 (démarrage de la période 3), il convient d'ajouter un abonnement de licence GOVALID Utilisateur pour un montant de 720 € HT par an. Cette prestation supplémentaire sera payée en application des prix inscrits dans le bordereau de prix initial du marché.

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant n° 2 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON ☒ OUI

Montant de l'avenant n° 2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 440,00 € (période 3 et 4)
- Montant TTC : 1 728,00 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 15 140,00 €
- Montant TTC : 18 168,00 €

Réparti de la façon suivante : *Période 1 : 6 500,00 € HT*
Période 2 : 2 400,00 € HT
Période 3 : 3 120,00 € HT
Période 4 : 3 120,00 € HT

% d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant du marché initial : + 14,96 %.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Clisson, le ……

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le 26/09/2023
ID : 044-200067635-20230926-03_2023_17-AU

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,